

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 V. 285 Vœu relatif à une meilleure mise en valeur des outils pédagogiques relatifs à la biodiversité ainsi qu'à l'installation de nouvelles structures dans le 15e arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que les trois mares présentes dans le 15e arrondissement (square du Clos Feuquières, square Carlo Sarrabezolles et parc Suzanne Lenglen) présentent un réel intérêt pédagogique et environnemental ;

Considérant que les mares favorisent le mouvement des espèces et les échanges ;

Considérant que le Plan Biodiversité prévoit la création de 40 mares ou milieux humides sur l'ensemble du territoire parisien d'ici à 2020, dont une dizaine d'ici 2014 ;

Considérant que le Plan Biodiversité prévoit de préserver et de développer des zones refuges pour la faune et la flore ;

Considérant que le Plan Biodiversité prévoit de sensibiliser le grand public, de diffuser les connaissances naturalistes et de communiquer autour de la biodiversité ;

Considérant l'intérêt des habitants du 15e pour le rucher pédagogique du parc Georges Brassens ;

Considérant le rôle des insectes pollinisateurs dans la biodiversité ;

Considérant la volonté de la part de la Société Centrale d'Apiculture d'implanter des ruches sur la Petite Ceinture ferroviaire aménagée en coulée verte ;

Considérant la vocation à la fois pédagogique et de détente de la Petite Ceinture ferroviaire, bientôt aménagée ;

Sur la proposition de MM. Philippe GOUJON et Jean-François LAMOUR, de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et des élus du Groupe UMPPA,

Demande à M. le Maire de Paris :

- de mettre en valeur les trois mares déjà présentes dans le 15e, notamment celle du square du Clos Feuquières,
- d'étudier la faisabilité de créer deux mares dans le square Violet et dans le square de la Plaine,
- de mettre en valeur et développer le nombre de nichoirs et autres abris dans le 15e, favorables au maintien de la biodiversité à Paris,
- développer la communication et l'information pédagogique autour de ces réserves d'abris,
- d'étudier la faisabilité d'implanter des ruches sur le tronçon de la Petite Ceinture ferroviaire.